



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 25 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq février à 18 H 30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. André SAUZEDE.

Date de convocation : 19 février 2019

Date d'affichage de la convocation : 19 février 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 18

Nombre de procurations : 7

Nombre de voix : 25

Etaient présents : Mme Marie-Christine Bouvier, M. Jacky Clavairolle, M. Alex Dumas, M. Jean-François Esteban, Mme Christiane Exbrayat, M. Alain Héraud, M. Michel Jean, Mme Julie Jouve, Mme Danielle Lambert-Manent, M. Jean-Claude Mercier, Mme Ghislaine Monroig, Mme Françoise Panafieu, M. Vincent Rieutor, M. André Sauzède, Mme Elsa Seigneur, M. Grégory Théron, Mme Danièle Trabuc, Mme Janet Zaragoza.

Absents excusés :

Mme Karine Bellosguardo

Mme Jocelyne Bonnet-Carbonell

Mme Tania Charalambous a donné procuration à Mme Janet Zaragoza

M. Gilles Jouve a donné procuration à Mme Julie Jouve

Mme Véronique Leruste a donné procuration à Mme Marie-Christine Bouvier

Mme Véronique Martin a donné procuration à M. André Sauzède

M. Jérôme Mercadé a donné procuration à M. Jacky Clavairolle

M. Jean-Thierry Picandet a donné procuration à M. Alain Héraud

Mme Christelle Piesset

M. Alexandre Trouillard

Mme Martine Villeneuve a donné procuration à M. Jean-Claude Mercier

Secrétaire de séance : M. Michel Jean.

DEL2019_011 Vente d'un terrain du domaine privé de la commune de Calvisson
Madame Salmi

Monsieur le maire informe à l'assemblée que Monsieur Bouziane et Madame Salmi ont fait part à la commune de leur souhait d'acquérir une autre partie du terrain non viabilisé cadastré 1108P, situé chemin du Roc, pour une contenance d'environ 500m².

Monsieur le maire indique que la valeur vénale du terrain a été estimée par le Service des domaines à 140€/m² avec une marge de négociation de 10% (annexe n°3).

Monsieur le maire propose de vendre à Monsieur Bouziane et Madame Salmi, une partie du terrain, pour une superficie d'environ 500m², pour un montant de 126€/m².

Vu l'avis des domaines en date du 11 octobre 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le maire à signer un compromis et un acte de vente au profit de Monsieur Bouziane et Madame Salmi, pour une superficie d'environ 500m² pour un montant de 126€/m²,
- de dire que les frais de bornage et de notaire seront à la charge des acquéreurs.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Présents	18
Procurations	07
Nombre de voix	25
Pour	25
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

